LE RÉSEAU
DES EMPLOYEURS

msa
santé
famille
retraite
services
L'essentiel & plus encore

RENCONTRE 2025

Arrêts de travail
Gestion du risque maladie

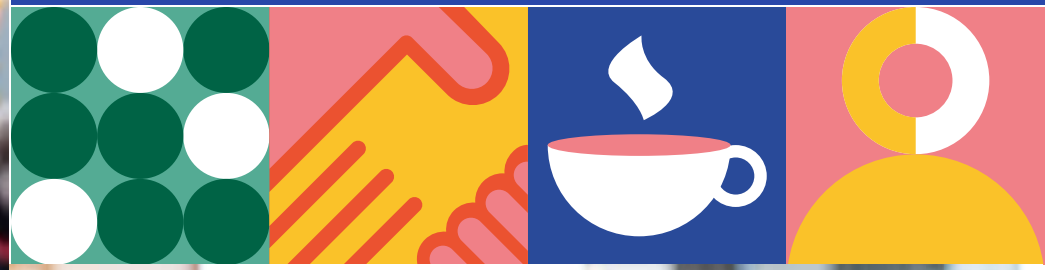

Mutualité Sociale Agricole

11 novembre 2025

À vous la parole

Marie-Hélène Pelletier

Pauline Fernandez

Offre de services aux entreprises

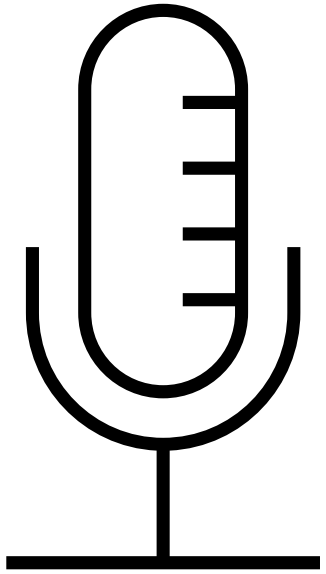

SOMMAIRE

1 Propos introductifs

2 Actualités

3 Cartographie nationale

4 Circuit de signalement

5 Leviers proposés aux assurés pour un maintien ou un retour en emploi

6 Vos questions

À vous la parole

Docteur Vandoorne

Médecin conseil

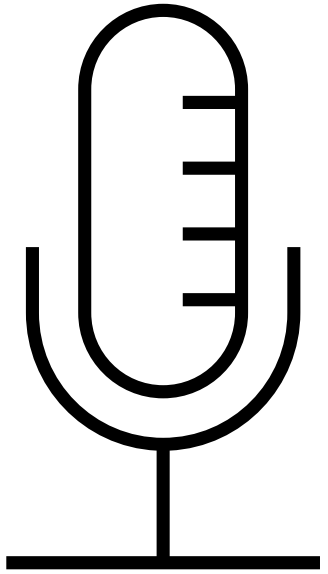

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

PROPOS INTRODUCTIFS

L’ Arrêt de Travail

« L’indemnisation des arrêts de travail par les organismes d’assurance maladie et les assureurs, par le biais des indemnités journalières et des indemnités complémentaires, repose sur la constatation médicale de l’incapacité de travail effectuée par le médecin traitant.

La prescription d’une période de repos notifiée est tout d’abord un acte thérapeutique destiné à un patient dont l’état de santé le requiert. »

Conseil national de l‘Ordre des médecins

santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

ACTUALITÉS

Le nouveau Cerfa sécurisé

Mise en place du CERFA sécurisé

L'augmentation des fraudes liées aux avis d'arrêts de travail (AAT) au format papier justifie, en complément des recommandations adressées aux professionnels de santé, le développement d'un nouveau formulaire CERFA d'avis d'arrêt de travail.

Ce document, conçu pour être difficilement falsifiable, intègre des éléments de sécurité, tels que des caractères non reproductibles par des moyens de reprographie classiques.

Le nouveau formulaire a été conçu pour renforcer la sécurité et améliorer l'efficacité dans la gestion des documents administratifs liés aux avis d'arrêt de travail.

Il a un caractère obligatoire sur les arrêts prescrits pour les professionnels de santé.

À vous la parole

Marie Hélène Pelletier

Pauline Fernandez

Offre de services aux entreprises

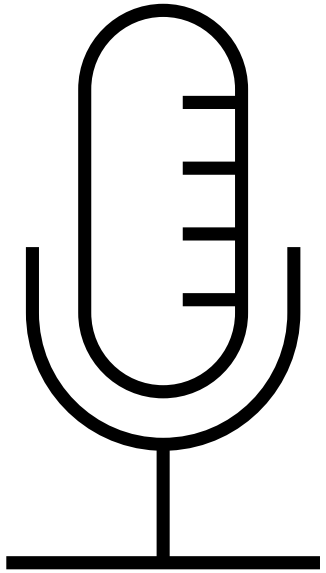

Contexte

- Croissance continue des dépenses de l'assurance maladie (tous régimes confondus) : **12 milliards d'€** pour les arrêts maladie et **4 milliards** pour les accidents du travail ou maladies professionnelles

- Augmentation du montant total des indemnités versées : plus 56% entre 2017 et 2022

- Plus de 8 800 000 arrêts maladies délivrés en 2022

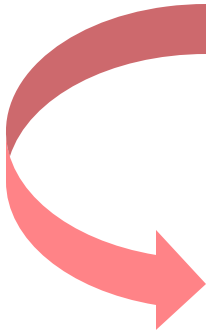

Impacts

- Pour les entreprises, une perte de productivité
- Pour les salariés, une expression d'une dégradation de santé
- Pour la société et pour l'assurance maladie, une dépense conséquente

Cette sensibilisation est fondée sur une étude préalable sur le territoire de la MSA Picardie, ainsi que les travaux internes de la Caisse Centrale de la MSA.

Objectifs du webinaire

Principal objectif:

Sensibiliser aux risques maladie - accidents de travail/maladies professionnelles et à la prévention de ces derniers, afin de préserver une bonne santé des salariés (bien-être et performance).

Objectifs complémentaires:

- Prévenir le risque maladie des salariés des entreprises.
- Accompagner les entreprises afin de permettre un maintien en emploi en bonne santé de leurs salariés.
- Maîtriser les dépenses d'indemnités journalières sur les risques maladie et AT/MP.

À vous la parole

Docteur Vandoorne

Médecin conseil

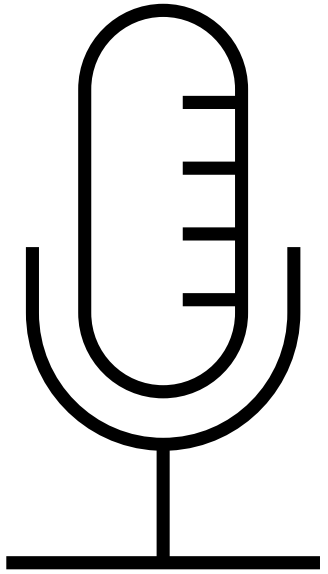

Rappels : quelles sont les obligations des salariés

Vis-à-vis de son employeur

- 48 heures pour fournir le volet 3 qu'il s'agisse d'un arrêt papier sécurisé ou électronique établi avec la Carte Vitale
- L'information de son hospitalisation à l'aide d'un bulletin d'Hospitalisation

Vis-à-vis du Contrôle Médical de sa MSA

- 48 heures pour adresser les volets 1 et 2 s'il s'agit d'un arrêt papier
- Le Contrôle Médical ne doit pas être destinataire du volet 3
- Respecter les horaires de sortie
- Se présenter aux convocations du Contrôle Médical
- S'abstenir de toute activité non autorisée par le médecin prescripteur (rémunérée ou non)

Vis-à-vis du service administratif de sa caisse MSA

- Adresser le bulletin d'hospitalisation, le cas échéant
- Ne pas, en retardant l'expédition des documents, se soustraire au possible contrôle de sa présence au domicile
- Informer la MSA par tout moyen pour les sorties hors circonscription

→ Des sanctions peuvent réduire ou supprimer le montant des IJ à percevoir.

Rappels : quels sont les délais de carence ?

Pour la maladie

- Tout arrêt de travail initial supporte une carence de 3 jours
- Pas de carence pour les prolongations
- Si le salarié est arrêté pour une affection en rapport avec de l'ALD ou des soins continus de plus de 6 mois, le délai de carence ne s'applique que sur le premier arrêt initial et pas les suivants durant une période de 3 années (délai triennal)

Pour la maternité

- Pas de carence pour le congé pathologique de 14 jours maximum ni le congé légal de maternité

Pour l'AT ou accident de trajet

- Pas de carence, le jour de l'accident est considéré comme un jour travaillé

" Un arrêt de travail initial couvert par le délai de carence ne donne pas lieu à paiement d'IJ mais nécessite un signalement arrêt de travail en DSN Evènementielle "

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

CARTOGRAPHIE NATIONALE DES ARRÊTS DE TRAVAIL

Population étudiée pour les entreprises d'au moins 50 salariés

L’analyse présentée ici se concentre sur les arrêts de travail maladie et ceux faisant suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle, des salariés des "grands comptes", c’est-à-dire des **établissements d’au moins 50 salariés affiliés au régime agricole**, en France métropolitaine

La période d’étude couvre les arrêts ayant débuté entre **le 1er janvier et le 31 décembre 2023**

Pour identifier ces arrêts et déterminer leur durée, les données relatives à leur indemnisation sont exploitées jusqu’en septembre 2024

4 223 employeurs ont été retenus sur ce périmètre et cette période d’étude, représentant

722 200 salariés, dont les saisonniers

Résultats généraux pour les entreprises d'au moins 50 salariés affiliés au régime agricole

55 601 salariés

ont bénéficié d’ au moins un arrêt de travail indemnisé maladie ou accident du travail/maladie professionnelle

---

75 973 arrêts de travail

88% au titre de la maladie

(seuls sont comptabilisés les arrêts ayant débuté en 2023)

128,4 millions d'euros indemnisés par la MSA

Nombre d’arrêts de travail en fonction de l'âge et de la reconnaissance d'une affection de longue durée (ALD)

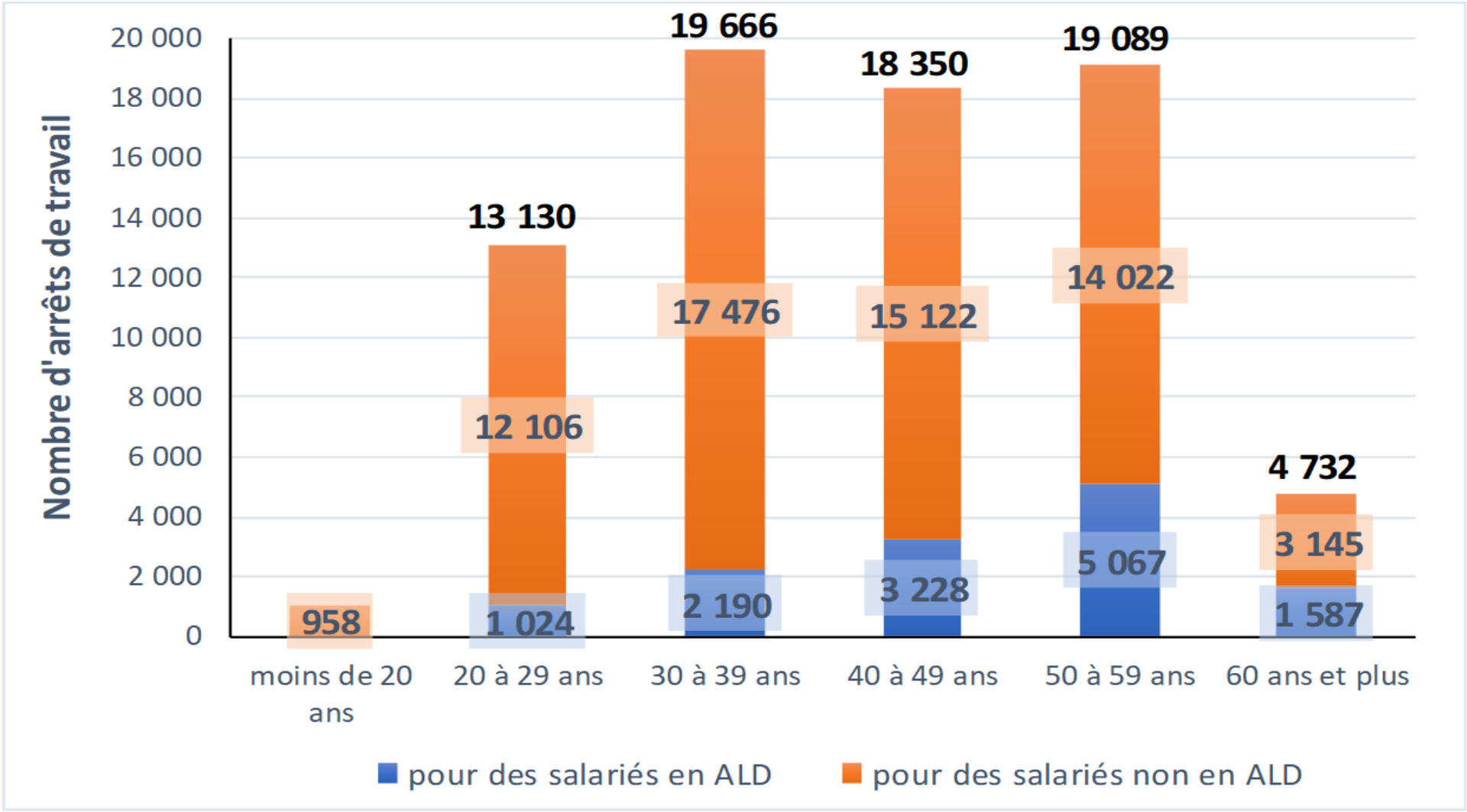

Pour l' étude, il est considéré qu’une personne est en ALD à partir du moment où elle a eu sur l’année 2023 un remboursement de soins pour une prestation, exonérée ou non, du fait d’une ALD.

Répartition du nombre d'arrêts de travail selon le risque et leur durée

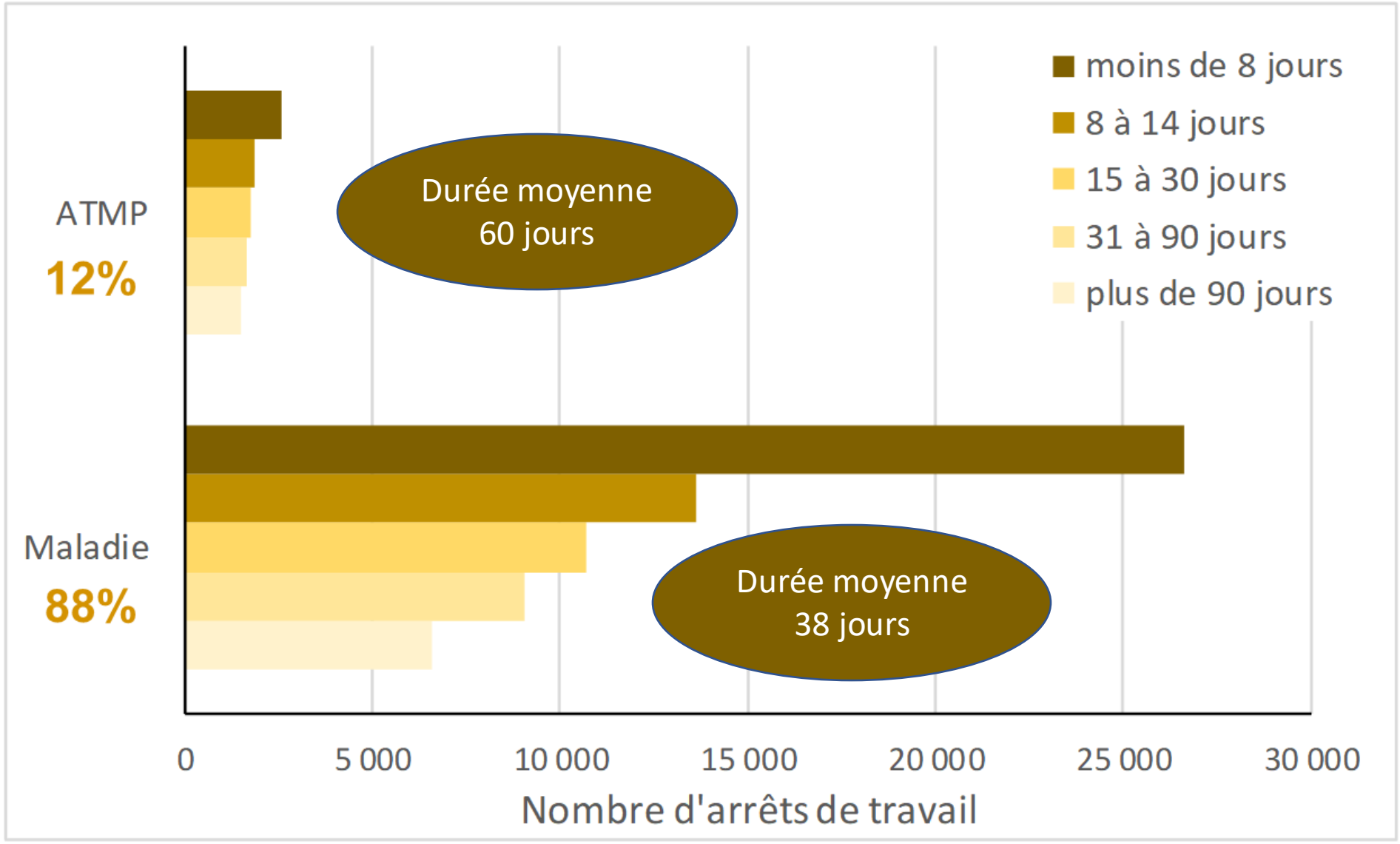

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

CIRCUIT DE SIGNALEMENT

Circuit suite à des signalements

A réception par la caisse de l'employeur, tout signalement (suspicion de situation faute/abus) est traité :

- **Motif administratif** : le service administratif est saisi. Il analysera la demande et orientera vers un contrôle administratif si nécessaire

- **Motif médical:** le service du contrôle médical est saisi. Le dossier est soumis au médecin conseil qui le traitera et réalisera une convocation si nécessaire sans retour auprès de l'employeur

Tout employeur peut mandater une expertise, à ses frais, auprès d'un médecin privé (contre-visite médicale diligentée par l'employeur Décret n° 2024-692 du 5 juillet 2024 prévue à l'article L.1226-1 CT)

À vous la parole

Estelle Gasnier

Action sanitaire et sociale

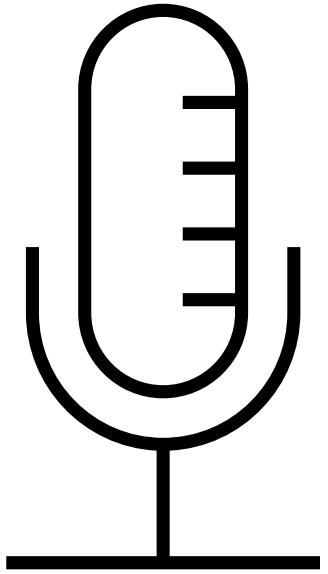

Quels sont les leviers proposés aux assurés pour un maintien ou un retour à l'emploi ?

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

LE PARCOURS DE LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)

Le parcours PDP en MSA

La MSA propose un parcours d'accompagnement qui engage l'ensemble des services du guichet unique: il s'envisage tout au long du parcours professionnel

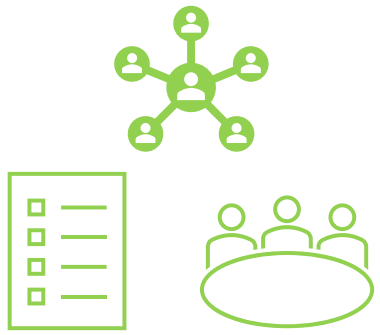

L'accompagnement pluridisciplinaire (action sociale, médecine préventive et contrôle médical) est proposé aux adhérents en risque de désinsertion professionnelle dont l'élaboration d'un **plan d'action personnalisé**, pour les situations complexes. Des **actions de prévention** sont également proposées.

Les acteurs de la PDP

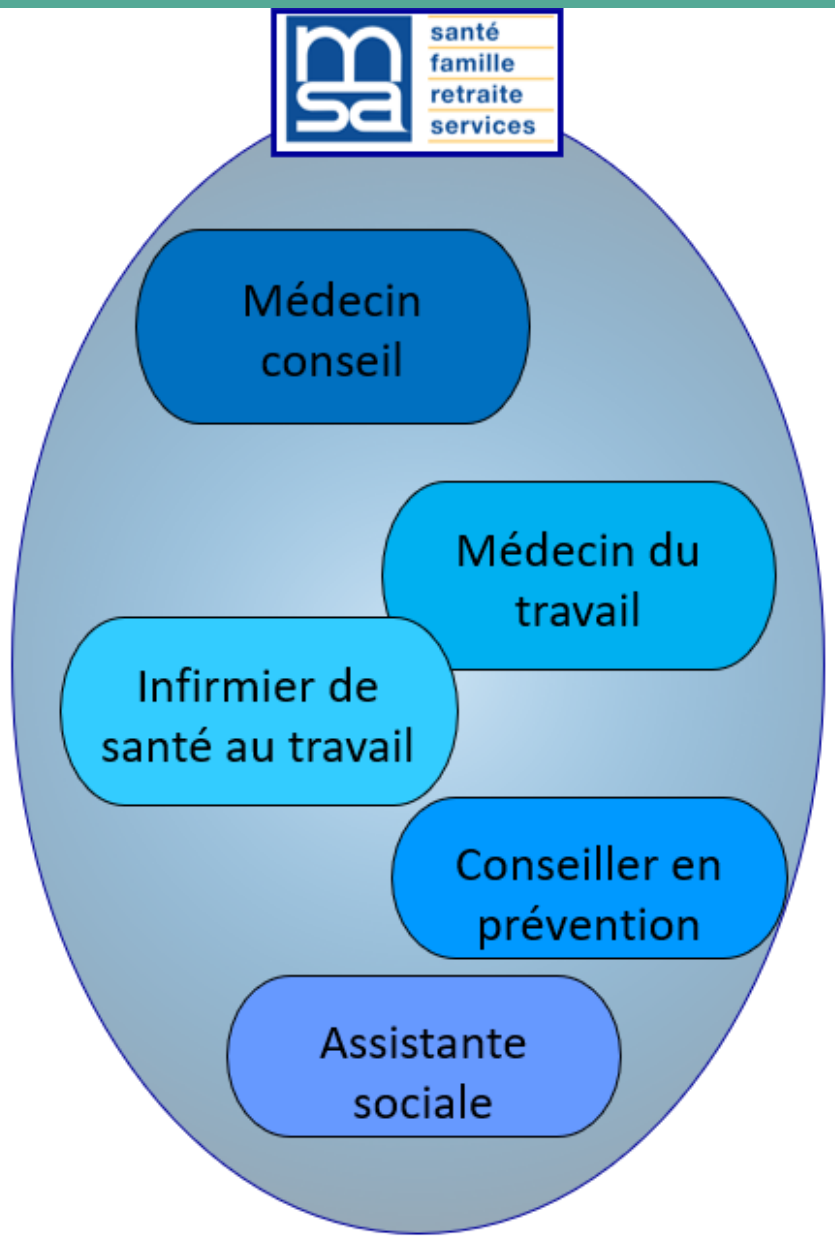

Employeur ou FT

Médecin traitant

Autres soignants

Le salarié

CAP EMPLOI

Organismes de formation

agefiph
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

À vous la parole

Docteur Vandoorne

Médecin conseil

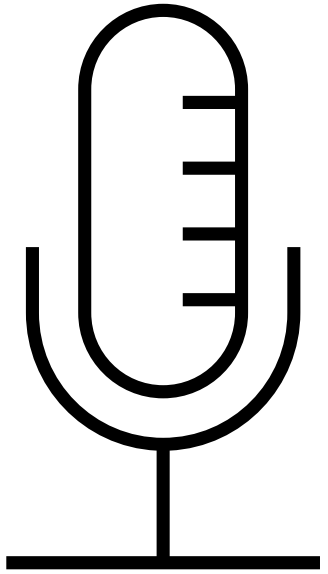

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

LE SERVICE DU CONTRÔLE MÉDICAL ET LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Le rôle du contrôle médical dans la PDP

L'équipe du service du contrôle médical (SCM), composée de médecins conseils, mène en étroite collaboration avec les services SST et ASS des actions de prévention en participant aux actions collectives internes en direction des adhérents.

A titre individuel, l'équipe du contrôle médical reçoit les salariés agricole (SA) et les non-salariés agricole (NSA) en arrêt de travail et percevant des indemnités journalières, pour évaluer la justification de l'arrêt. Il reçoit aussi les adhérents pour des demandes de prestations en dehors de toute situation d'arrêt de travail.

L'équipe du SCM :

- échange avec le médecin traitant et les médecins spécialistes.
- donne un avis sur les reprises en **temps partiel thérapeutique**
- décide de la stabilisation de l'état de santé
- décide de l'attribution d'une pension d'invalidité /évalue les taux d'incapacité en AT/MP
- fait le lien avec le médecin du travail, le travailleur social et toutes les parties prenantes
- oriente et participe à la cellule pluridisciplinaire, dans le respect du secret médical, pour les situations complexes
- s'assure que la **durée de l'action de remobilisation,** s'inscrive dans la durée prévisionnelle de l'arrêt de travail

Ses actions socles

L’analyse socle réalisée par les SCM pour les IJ sont:

- tous les arrêts maladie de plus de 45 jours
- tous les arrêts maladie qui atteignent l'échéance préalablement fixée par le médecin conseil
- tous les arrêts maladie avant l'échéance de fin de droit administrative

Les autres actions

Action sur les arrêts de travail répétitifs indemnisés

Les objectifs

- Prévention : permettre, en fonction des motifs médicaux des avis arrêts de travail, de détecter des signaux faibles de situations pouvant faire évoquer une **problématique de maintien en emploi** à venir (élément de repérage)

- Contrôle : repérer les assurés en arrêt de travail qui seraient susceptibles d'être dans une situation d'**utilisation abusive** des arrêts de travail par leur répétition

- Maîtriser les dépenses d'indemnités journalières sur les risques maladie et AT/MP : identifier les situations potentiellement abusives de façon à induire un **changement de comportement** chez les assurés concernés

→ Une stratégie de contrôle des arrêts de travail des assurés (en tenant compte de leur situation de santé et des pathologies les plus fortement en cause dans les motifs des arrêts de longue durée) est mise en place

Les autres actions

1) Arrêts de travail en lien avec une pathologie lombaire mécanique

Les arrêts de travail, en législation maladie ou AT/MP, pour une pathologie lombaire mécanique représentent un poids économique important avec un retentissement socioprofessionnel pouvant être majeur sur le plan du handicap ou de l'inaptitude.

*La poussée aigüe de lombalgie représente le **2ème motif de recours au médecin traitant** et est responsable de **30% des arrêts de plus de 6 mois**. La lombalgie est la **1ère cause d'exclusion** du travail avant 45 ans.*

Les autres actions

2) Arrêts de travail de plus de 12 mois

Les arrêts de travail, en législations maladie et AT/MP, atteignant 12 mois représentent un poids économique important mais surtout, les assurés sociaux concernés sont reconnus comme **les plus à risque de désinsertion socio-professionnelle.**

3) Arrêts de travail en lien avec des affections psychologiques et/ou psychiatiques

Selon l'OMS, **une personne sur quatre** sera touchée à un moment de sa vie par un trouble psychique, comptant parmi les causes principales de morbidité et de mortalité.

À vous la parole

Docteur Burdy

Médecin du travail

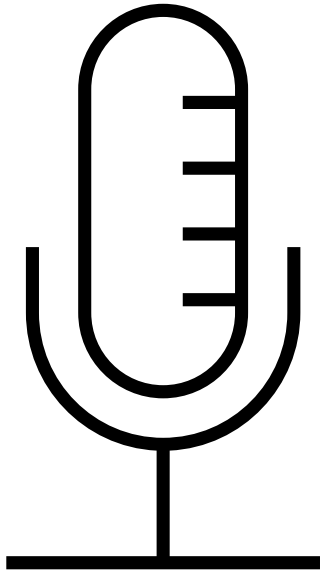

santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

LE SERVICE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Les Services de Santé Sécurité au Travail

Un cadre règlementaire

Les services SST de la MSA ont pour mission principale d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.
Ils contribuent à la réalisation d'objectifs de santé publique afin de préserver, au cours de la vie professionnelle, un état de santé du travailleur compatible avec son maintien en emploi.

La loi du 2 août 2021 relative à la prévention en santé au travail

- inscrivant dans le droit la création des cellules de prévention de la désinsertion professionnelle
- conforte les orientations du Plan Santé Sécurité au Travail en agriculture (PSST) 2021-2025 fixées par les pouvoirs publics parmi lesquelles *« Agir sur les situations fragilisant l'employabilité des actifs agricoles dans le cadre du guichet unique »* qui constitue un Incontournable associé à un indicateur CPG (Contrats Pluriannuels de Gestion).
- Le rôle des Services SST s'est donc vu renforcé par le décret n° 2022-1163 du 18 août 2024. Celui-ci définit une offre de services socles « *constituée des actions relatives à la prévention des risques professionnels, au suivi individuel de l'état de santé des travailleurs et à la prévention de la désinsertion professionnelle ».*

Le rôle de la SST dans la PDP

Maintien dans l'emploi & lutte contre la désinsertion professionnelle

- Enjeu majeur de la santé au travail et pour finalité de la santé publique.
- Le médecin du travail = acteur pivot entre salarié, employeur, système de soins, organismes sociaux, préventeurs .
- Objectif : anticiper, dépister et accompagner afin d' éviter l'exclusion durable du monde du travail.
- Les visites de pré-reprise, de mi-carrière et le rendez-vous de liaison sont des clés du maintien en emploi
- Articulation entre **prévention** (stratégie globale) et **prophylaxie** (actions de santé concrètes)

Le rôle de la SST dans la PDP

Prévention primaire: Suppression , aux pires **Réductions des expositions**

- **Prévention**:
  - ✓ Évaluation des risques (TMS, RPS, agents chimiques, bruit…) traduite dans le DUERP et la fiche d'entreprise
  - ✓ Sensibilisation et promotion d'une culture de santé en vue du maintien dans l'emploi dès l'embauche.

- **Prophylaxie**:
  - ✓ Vaccinations professionnelles, ergonomie des postes, aides techniques.

- **Lien santé publique** : dépistage opportuniste (HTA, tabac, obésité…)

Le rôle de la SST dans la PDP

Prévention secondaire : Dépister et agir précocement

- **Prévention**:
  - ✓ Dépistage lors des visites (audiogramme, spirométrie, RPS,….)
  - ✓ Détection des signaux faibles : plaintes, absentéisme, restriction de poste
  - ✓ Suivi renforcé des salariés exposés

- **Prophylaxie**:
  - ✓ Dépistage biologique ciblé (plombémie, solvants…)
  - ✓ Aménagements temporaires de poste, mi-temps thérapeutique
  - ✓ Orientation vers des dispositifs de prévention de la désinsertion professionnelle : travailleurs sociaux, CAP EMPLOI, AGEFIPH, organismes de formations, médecins...

- **Lien santé publique** : dépistage cancers, BPCO, diabète.

Le rôle de la SST dans la PDP

Prévention tertiaire : Limiter les conséquences d'une maladie ou d'un handicap

- **Prévention**:
  - ✓ Coordination entre médecin du travail, médecin traitant, autres spécialistes, employeur
  - ✓ Accompagnement des arrêts longs, anticipation du retour au travail, visites de pré –reprise , Rendez-vous de liaison
  - ✓ Mobilisation des dispositifs PDP

- **Prophylaxie**:
  - ✓ Aménagement définitif du poste .
  - ✓ Réadaptation fonctionnelle, aides techniques, reclassement adapté.
  - ✓ Mobilisation des ressources (MDPH, AGEFIPH, dispositifs d'aménagement).

- **Lien santé publique** : dépistage comorbidités sociales et psychiques (isolement, dépression).

Le rôle de la SST dans la PDP

Un rôle stratégique du service de santé au travail

- Le médecin du travail et l'équipe pluridisciplinaire : garants du **maintien en emploi**
- Lutte contre la désinsertion = articulation prévention ↔ prophylaxie
- Importance du dépistage intégré : maladies professionnelles + maladies chroniques de santé publique
- Vers une approche globale de **santé durable** comme le définissent nos amis canadiens**: « un esprit sain, dans un corps sain, dans un milieu de vie et un environnement sain, sur une planète en bonne santé »**

À vous la parole

Estelle Gasnier et Julie Delacourt

Action sanitaire et sociale

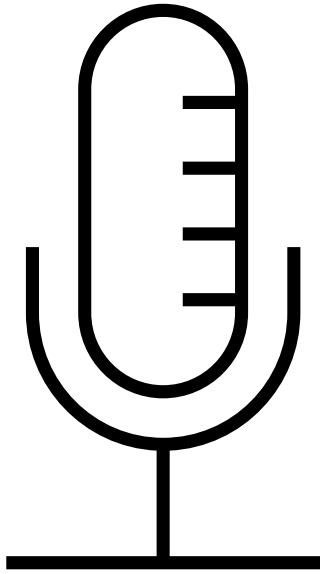

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

L'ACTION SOCIALE ET LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

L'action sanitaire et sociale

L'équipe ASS composée notamment de travailleurs sociaux accompagne les personnes en difficultés dans leur travail en raison d'un problème de santé (épuisement professionnel, maladie, accident, absence de soins, etc…) ou en arrêt de travail entrainant un impact sur leur maintien dans l'activité économique

Le Travailleur Social :

- ✓ Evalue la situation socio-professionnelle à travers l'écoute active
- ✓ Informe sur les différents dispositifs PDP et actions de remobilisation
- ✓ Aide à l'accès au droit et aux soins
- ✓ Accompagne au changement, aide à l'identification par l'assuré de ses potentiels et freins
- ✓ Soutient et conseille face aux répercussions de l'arrêt, du handicap et/ou de la maladie et leurs impacts professionnels et personnels

LE PARCOURS DE PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Le parcours PDP en MSA

La MSA propose différents niveaux d'accompagnements en fonction du risque de désinsertion professionnelle:

Des actions de **prévention** :

Approche collective d'information et de sensibilisation sur les risques liés à la désinsertion professionnelle, auprès d'une population ou d'un secteur d'activité ciblé: réunions d'information, communication, appels pro-actifs, forum...

Des entretiens ponctuels d'information et /ou orientation dès les **premiers signaux d'alerte de risque** :

Visite de pré-reprise, mi-carrière, Evaluation sociale globale, conseil, aménagement simple, ..

Le parcours PDP en MSA

Des mesures d'accompagnement lors de **risque avéré de désinsertion professionnelle**:

- Démarche de reconnaissance d'invalidité ou de handicap (RQTH), Aménagement de poste et reclassement professionnel interne ou externe simple, Mise en place d'un temps partiel thérapeutique, Ateliers d'inclusion (prendre soin de sa santé), formation

Un plan d'action concerté dans le cadre de **situation complexe et risque important de désinsertion** professionnelle:

- Accompagnement pluridisciplinaire (ASS, SST , CM) en cellule, Actions de remobilisation : Inclu' Pro, essais encadrés ou PMSMP*, aide au mieux-être (accompagnement psychologique)

Le parcours PDP en MSA

Exemples d'actions collectives « Guichet unique »

Réunions d'information

Thématique: arrêts de travail et dispositifs de maintien en emploi

Public cible : salariés arrêt depuis plus de 90 jours

Format: visio

Objectif: renseigner et conseiller le public cible

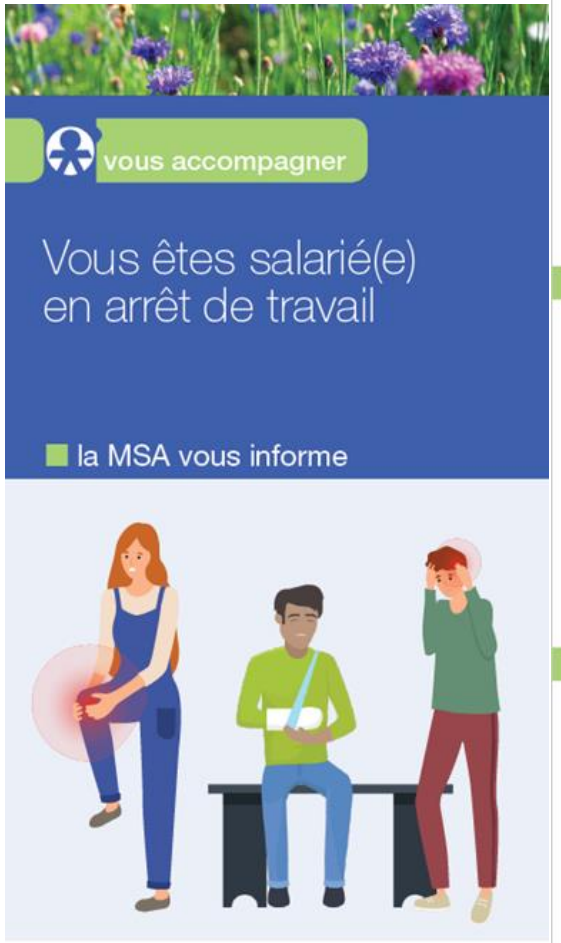

Un arrêt de travail s'avère souvent perturbant lorsqu'on y est confronté(e) : problèmes de santé, perte de revenus, difficultés familiales, maintien dans l'emploi… et plus l'arrêt dure, plus les difficultés risquent de se cumuler.

Pour vous accompagner, la MSA Côtes Normandes vous propose des réunions d'information digitales le premier mardi de chaque mois à 14 heures.

De quoi s'agit-il ?

Chaque réunion est animée par un travailleur social de la MSA et dure 1 h 30 au maximum. Ces temps d'information visent à vous permettre de mieux comprendre comment compenser ou limiter votre éventuelle perte de revenus, comment envisager la reprise de travail, entre autres sujets. L'intervenant répond également à toutes vos questions.

A l'issue de la réunion, vous avez la possibilité de demander un rendez-vous individuel pour bénéficier d'un accompagnement au plus près de vos besoins.

Comment participer ?

- Vous êtes salarié(e) agricole en arrêt depuis plus de 90 jours : vous allez recevoir une invitation par mail ou par courrier, comportant le lien de connexion à la salle de réunion virtuelle.

Vous pouvez rejoindre la réunion en copiant cette adresse URL sur votre navigateur internet :
bit.ly/3uFjaPL

- Vous n'avez pas d'ordinateur ou de connexion Internet à votre domicile ? Il vous est possible de participer à l'une de ces réunions depuis une France Services ou une Maison de Services au Public (MSAP). Il en existe forcément une proche de chez vous : renseignez-vous auprès de la MSA ou de la mairie de votre domicile.

Le parcours PDP en MSA

Exemples d'actions collectives « Guichet unique »

Forums Maintien en emploi

Thématique: informations sur les dispositifs et les acteurs du maintien en emploi

Public cible : salariés arrêt depuis plus de 90 jours

Format: Forum

Objectif: renseigner et conseiller le public cible

Le parcours PDP en MSA

Exemples d'atelier d'inclusion: "Prendre soin de sa santé" ou "Avenir en soi"

Les ateliers

Thématique: Prendre conscience que nous pouvons améliorer notre santé, reprendre confiance, Faire face au changement

Public cible : exploitants et salariés

Format: action collective de 8 à 10 personnes
6 séances

Objectif: Partager des expériences et du vécu, Echanger, Modifier ses habitudes, S'accorder du temps

Le parcours PDP en MSA

Exemple de séjour : Détente et mieux-être

- Organisé sur 5 jours au sein de Sweet-Home à Cabourg

- Concernent des personnes en arrêt de travail

- Qui ne se sentent pas légitime à être en arrêt ou ne vivent pas bien cette période de leur vie

- La MSA Haute-Normandie propose :
  - Des temps de partage en groupe,
  - Sous forme d'atelier
  - Avec la présence d'une sophrologue
  - Ainsi que des temps de détente et de visite

Vous êtes assuré maladie à la MSA Haute-Normandie et vous rencontrez des problèmes de santé

Vous avez été contraint d'interrompre ou de cesser votre travail et cela est difficile à vivre.

Vous avez besoin d'être écouté et compris, de retrouver confiance, de prendre du recul et de vous détendre.

Lors de ce séjour «détente et mieux-être», faites le plein d'énergie pour mieux vivre au quotidien.

Pourquoi ce séjour ?

• Ce séjour sera l'occasion pour vous (seul ou en couple) de :

- partager votre vécu et vous enrichir de l'expérience des autres,
- vous détendre au travers des séances de sophrologie,
- partager une vie de groupe dans une ambiance conviviale,
- visiter des lieux touristiques à proximité.

Le déroulement du séjour

• Pendant ces 5 jours, vous participerez à des ateliers animés par deux asistantes sociales et par une sophrologue.

• 1er jour :
- trajet, accueil et découverte du centre de vacances Sweet Home,
- temps de partage en groupe.

• les autres jours du séjour :
- matinées consacrées à la sophrologie et aux groupes d'échange et d'expression,
- après-midi consacrés aux visites ou temps libres.

Le parcours PDP en MSA

Exemples d'action de remobilisation

L'Essai encadré

Thématique: Immersion pour favoriser le retour à l'emploi

Public cible : exploitants et salariés

Format: Stage en entreprise de 15 jours pendant l'arrêt

Objectif: Tester sa capacité à reprendre son ancien poste ; tester un aménagement de poste ;
tester un nouveau poste ;
préparer une reconversion professionnelle

Soutien et Accompagnement de la MSA

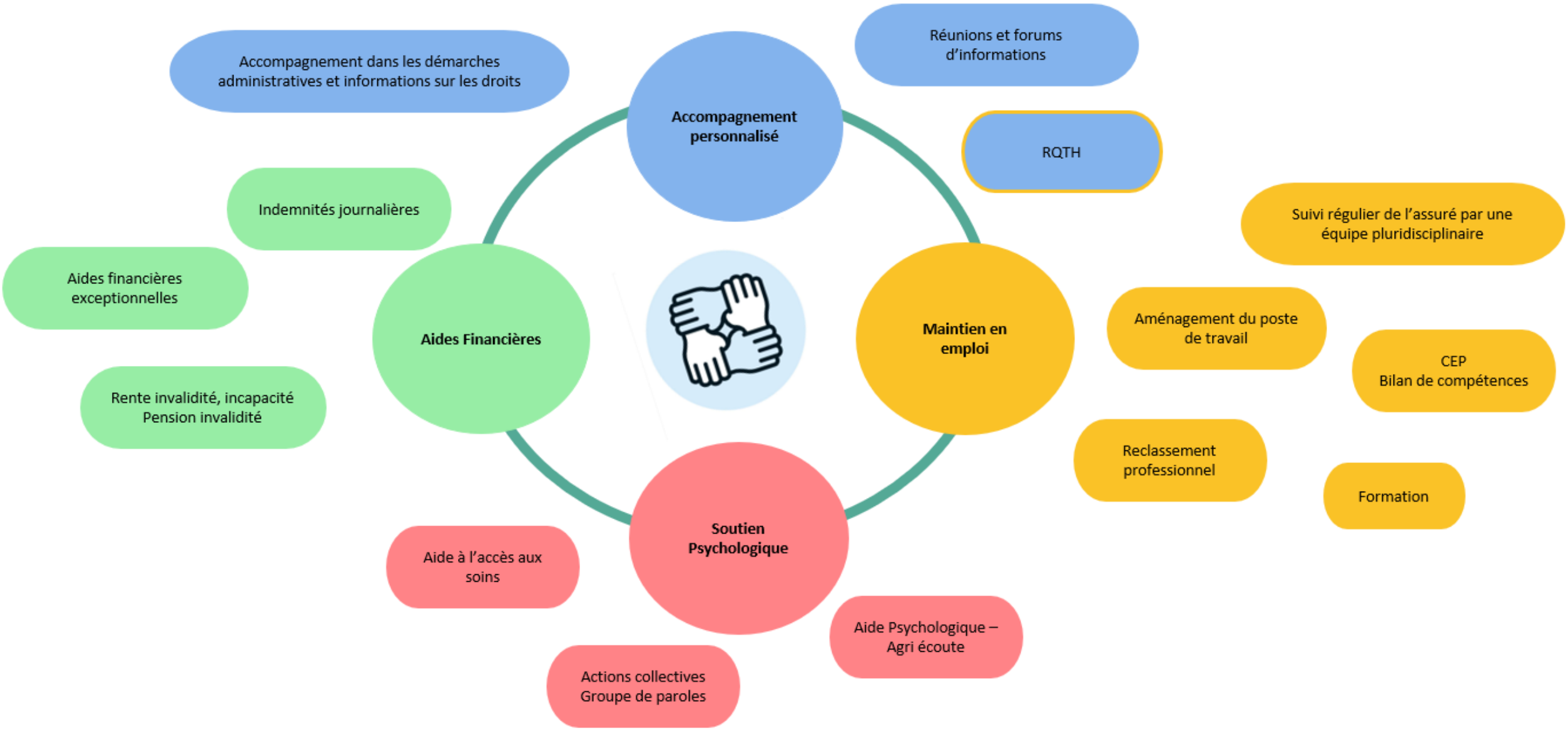

Questions ?

santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Merci de votre attention

LE RÉSEAU
DES EMPLOYEURS

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

RENCONTRE 2025

Arrêts de travail : état des lieux et actions préventives

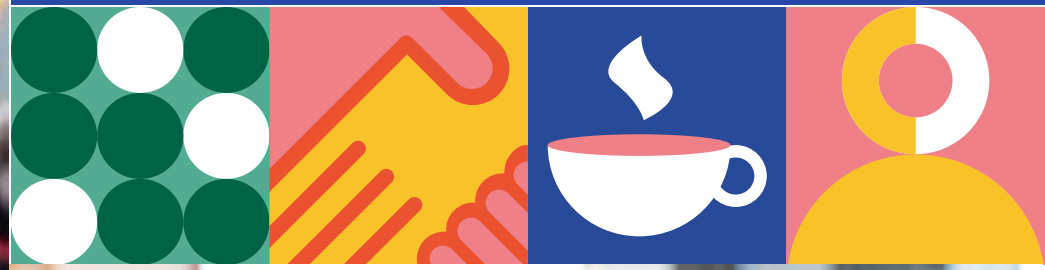

Mutualité Sociale Agricole

11 novembre 2025